

VENTILATION

La ventilation est un équipement indispensable à une fosse septique toutes eaux. Elle se compose de deux ventilations distantes d'au moins un mètre :

- ✚ la ventilation primaire (entrée d'air frais),
- ✚ la ventilation secondaire (sortie d'air vicié).

Son rôle

Une fosse septique toutes eaux (3) génère des gaz de fermentation qui doivent être évacués au-dessus du toit par un extracteur statique ou éolien afin d'éviter les mauvaises odeurs, la corrosion et le colmatage précoce des ouvrages de traitement.

Sa mise en œuvre

- ✚ **Pour la ventilation primaire**, il s'agit uniquement de prolonger la canalisation de chute des eaux usées (11) (toilettes, lavabos, douches...) en diamètre 100 mm jusqu'à l'air libre au-dessus du bâtiment et d'y disposer un chapeau de ventilation (8). Pour les cas particuliers (siphonage en entrée de fosse toutes eaux, poste de relevage) une prise d'air indépendante en amont de la fosse septique toutes eaux est obligatoire.
- ✚ **Pour la ventilation secondaire**, le piquage réalisé à l'aide d'une culotte à 45° et d'une canalisation de diamètre 100 mm minimum (5). Cette conduite est raccordée impérativement au-dessus du fil d'eau en partie aval de la fosse septique toutes eaux. Cette canalisation doit être prolongée jusqu'au-dessus de la toiture (6). Un extracteur statique ou éolien est obligatoire à

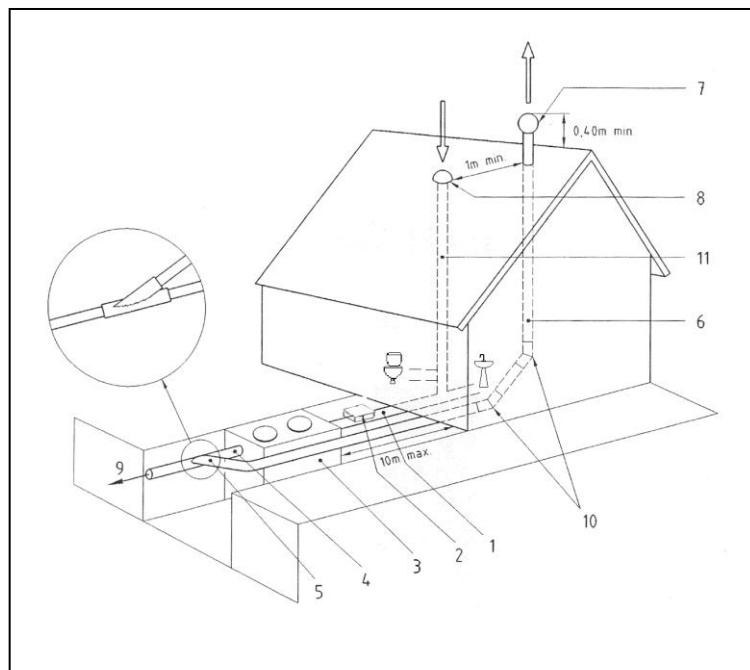
l'embouchure (7). Il sera situé au minimum à 0,40 m au-dessus du faîtage et à au moins un mètre de tout ouvrant et toute autre ventilation (VMC, Velux ...).

Le tracé des canalisations doit être le plus rectiligne possible, sans contre pente en utilisant des coudes inférieurs ou égaux à 45° (10).

Remarque :

Pensez à l'emplacement de vos velux par rapport à l'extracteur sur le toit.

Pour toute installation neuve, prévoir la montée de la canalisation à l'intérieur de l'habitation.



Norme XP DTU 64.1 de mars 2007